Élections Canada

Comité consultatif des partis politiques

COMPTE RENDU

Assemblée générale annuelle

Le 8 juin 2015

Compte rendu

Le but de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 8 juin 2015 était de faire le point sur les préparatifs d'Élections Canada (EC) en vue de l'élection générale à venir.

Le présent compte rendu suit le même ordre que celui de l'ordre du jour présenté à l'annexe A. La liste des participants se trouve à l'annexe B.

Mot d'ouverture et rapport du directeur général des élections

Le directeur général des élections (DGE), Marc Mayrand, souhaite la bienvenue aux membres du Comité consultatif des partis politiques (CCPP) à leur AGA de 2015. Il indique que cette assemblée est probablement la dernière rencontre en personne avant la prochaine élection générale, et il souligne la présence des nouveaux participants. Il fait aussi le point sur les préparatifs d'EC à l'approche de la prochaine élection générale.

Le point sur les activités du CCPP

Les membres du CCPP se sont réunis pour leur AGA en octobre 2014, puis en décembre 2014 lorsqu'une deuxième assemblée générale a eu lieu afin de finaliser le processus relatif aux avis écrits, aux lignes directrices et aux notes d'interprétation (ALI), le mandat du Comité directeur sur les ALI et le mandat du CCPP.

Les comptes rendus des assemblées du CCPP sont maintenant affichés sur le site Web d'EC, dans une nouvelle section consacrée aux groupes consultatifs.

Une séance d'information technique a aussi été tenue en janvier 2015 à l'appui des activités du Comité directeur sur les ALI. On travaille beaucoup sur les ALI actuellement.

En mai 2015, les membres du CCPP ont participé à une téléconférence visant à les informer des plans pour les élections partielles dans les circonscriptions d'Ottawa-Ouest–Nepean, de Peterborough et de Sudbury, en Ontario.

Le point sur la préparation électorale

Comme il ne reste plus que quelques mois avant le déclenchement d'une élection générale fédérale, EC est maintenant en état de préparation électorale. Tous les directeurs du scrutin ont été nommés et sont prêts, les bureaux et points de service éventuels ont été trouvés, les directeurs du scrutin sont en train d'assigner les lieux de scrutin aux sections de vote, l'accessibilité des lieux de scrutin a été évaluée, et les technologies en région ont été mises à l'essai.

Redécoupage électoral – annexe 3

En raison du décret de représentation d'octobre 2013, qui a fait passer le nombre de circonscriptions de 308 à 338, la liste des circonscriptions figurant à l'annexe 3 de la *Loi électorale du Canada* doit être mise à jour.

Les circonscriptions énumérées à l'annexe 3 sont généralement très grandes ou possèdent des moyens de communication et de transport limités. Par conséquent, les candidats dans ces circonscriptions doivent recueillir seulement 50 signatures d'électeurs sur leur acte de candidature, au lieu de 100.

La liste des circonscriptions qui figure à l'annexe 3 doit être publiée dans la *Gazette du Canada* dans les sept jours suivant le déclenchement de l'élection générale. Cette liste a été transmise aux partis à l'avance pour les aider à se préparer en vue de l'élection à date fixe.

Le DGE indique aux membres du CCPP qu'il écrira aussi au greffier de la Chambre des communes pour lui fournir cette liste après l'AGA. De plus, on enverra également la liste aux directeurs du scrutin pour les aider dans leurs préparatifs et leur permettre d'informer les candidats locaux de toute incidence sur eux.

Listes électorales

En avril 2015, EC a envoyé des lettres aux partis politiques pour les inviter à demander officiellement une copie des listes électorales annuelles, conformément à la *Loi électorale du Canada*. Cette distribution hâtive des listes annuelles aux députés et aux partis politiques a eu lieu en prévision de l'élection à date fixe. Les partis politiques ayant demandé les listes ont aussi reçu un CD-ROM distinct comprenant des renseignements de correspondance pour le Décret de représentation de 2013. En outre, EC a fourni les versions officielles des cartes des circonscriptions, des cartes des sections de vote et des documents relatifs aux codes postaux pour tout le Canada. Comme nous en avons discuté en octobre, nous ne fournissons aux partis enregistrés que des versions électroniques des cartes pour l'instant.

Les cartes des sections de vote sont continuellement mises à jour pour tenir compte des mouvements de population et de l'ajout de nouvelles rues et de nouveaux secteurs résidentiels. EC continuera donc de modifier les cartes jusqu'au début de la prochaine élection générale. Une fois l'élection déclenchée, les cartes imprimées seront distribuées aux candidats et pourront être commandées.

Après le déclenchement de l'élection, les candidats et les partis politiques recevront, sur demande, les listes électorales préliminaires établies selon le Décret de représentation de 2013 – les électeurs et les adresses seront directement associés aux 338 circonscriptions. Les renseignements de correspondance ne seront plus nécessaires.

Élargissement des Règles électorales spéciales

Cette initiative vise à procurer aux jeunes, y compris aux jeunes Autochtones, un meilleur accès au processus électoral d'une manière qui tient compte de leurs conditions de vie. EC offrira des services de vote par bulletin spécial et d'inscription dans les bureaux des directeurs adjoints du scrutin supplémentaires sur certains campus et dans certains centres d'amitié autochtones et centres communautaires.

Au total, EC a invité 56 établissements et centres partout au Canada à l'aider à mettre en œuvre cette initiative, ce qui se traduira par environ 60 à 80 lieux de scrutin.

À ce jour, les établissements participants ont confirmé 58 lieux de scrutin, dont 44 dans des établissements d'enseignement, 12 dans des centres d'amitié et deux dans des YMCA. Une fois que les directeurs du scrutin auront confirmé la liste complète, EC l'enverra aux membres du CCPP et à d'autres intervenants (probablement plus tard à l'été 2015).

Médias sociaux

EC a récemment lancé ses comptes Twitter et YouTube en français et en anglais pour renseigner les Canadiens sur le processus électoral. L'organisme encourage la population et les partis politiques à suivre ses comptes et à partager ses gazouillis et ses messages dans leurs réseaux. Toutefois, les entités politiques doivent continuer de transmettre leurs demandes de renseignements à EC au moyen des mécanismes de communication habituels.

Consultations

Les 23 et 24 avril 2015, EC a tenu la quatrième réunion du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, pendant laquelle on a fait le point sur les initiatives liées à l'élection de 2015. EC a mené un exercice de visualisation et de priorisation avec les membres de ce comité afin de connaître leur avis à propos des priorités que l'organisme devrait respecter après 2015. Cela favorisera l'atteinte de l'objectif commun : rendre le vote le plus accessible possible.

Les membres de ce comité ont dit vouloir rencontrer les membres du CCPP pour discuter de certaines des activités proposées à la suite de cet exercice. Les membres du CCPP sont d'accord en principe.

Incidence du projet de loi C-50 sur la prochaine élection générale

Le DGE a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 7 mai pour discuter de deux sujets : le Budget principal des dépenses de 2015-2016 et le projet de loi C-50, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada*.

Bien que les modifications proposées dans le projet de loi C-50 concernent surtout les Règles électorales spéciales (RES), qui permettent aux électeurs de voter par la poste, ce projet de loi propose aussi d'autres changements importants pour les électeurs vivant à l'étranger, de même que de nouvelles exigences d'identification pour tous les électeurs.

Le projet de loi permettrait également à EC de recevoir des renseignements de Citoyenneté et Immigration Canada au sujet de non-citoyens afin que ceux-ci soient retirés du registre des électeurs.

EC surveille ce dossier de près et fournira davantage d'information au CCPP sur les répercussions et la mise en œuvre du projet de loi, s'il reçoit la sanction royale.

Langues officielles

En 2014, le Commissariat aux langues officielles a effectué une vérification des services d'EC aux électeurs. Le rapport produit par la suite a indiqué des points à améliorer; toutefois, certains des changements proposés ne peuvent pas être apportés à temps pour la prochaine élection générale.

EC est d'avis que, lors du recrutement des préposés au scrutin, les directeurs du scrutin doivent veiller à ce que des services bilingues soient offerts dans les lieux de scrutin où une proportion importante d'électeurs parlent la langue officielle de la minorité. EC demande aux partis politiques de l'aider à passer le mot et d'encourager les candidats à recommander des noms de préposés au scrutin bilingues pour que les directeurs du scrutin puissent atteindre cet objectif.

Intégrité électorale

Les membres du CCPP sont informés du travail effectué en matière d'intégrité électorale.

Rendement des préposés au scrutin

EC a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à accroître la conformité. Elles consistent notamment à simplifier les procédures pour les travailleurs électoraux et à leur fournir des instructions plus claires, à moderniser la formation et à améliorer les pratiques de recrutement. Le rôle des superviseurs de centre de scrutin a aussi été revu; dorénavant, ils pourront guider le personnel dans les lieux de scrutin et assurer le respect des procédures.

De plus, l'organisme a établi un programme de gestion de la qualité dont l'objectif à court terme est de mettre à l'essai le matériel mis à jour qui sera utilisé à la prochaine élection générale. Jusqu'à maintenant, les essais indiquent que, malgré les améliorations apportées aux manuels et aux séances de formation d'EC, les préposés au scrutin ont encore de la difficulté à appliquer les procédures spéciales en raison de leur complexité.

EC a aussi lancé un processus d'approvisionnement pour la vérification indépendante du rendement des préposés au scrutin, qui a été imposée par le projet de loi C-23, et attend les soumissions des parties intéressées. Ce processus devrait être terminé d'ici la fin de juillet, à temps pour une élection à l'automne.

Détection des incidents et intervention

À la suite de la 41e élection générale, EC a entrepris de renforcer sa capacité d'intervenir lors d'incidents qui peuvent avoir des conséquences sur la participation électorale. Pour ce faire, l'organisme surveillera l'environnement électoral afin d'être mieux préparé à détecter tout incident qui menace l'intégrité du processus électoral et à intervenir rapidement dans ces situations.

Il s'agit cependant d'une responsabilité partagée, et les autres intervenants ont des rôles importants à jouer. À titre d'exemple, les acteurs politiques et les électeurs, par leur comportement, contribuent grandement à assurer l'intégrité de l'élection. Le commissaire aux élections fédérales, quant à lui, est responsable de l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Cependant, EC et le commissaire comptent beaucoup sur la vigilance des acteurs politiques et des électeurs, ainsi que sur leur diligence pour ce qui est de signaler les incidents sans tarder.

Parmi les plaintes qu'EC s'attend à recevoir, certaines porteront sur des comportements qui pourraient enfreindre des dispositions de la *Loi électorale du Canada*. Le rôle d'EC est d'aider le commissaire à traiter ces plaintes.

EC s'attend aussi à recevoir des plaintes concernant des comportements qui semblent injustes ou contraires à l'éthique, sans nécessairement être illégaux. Dans de tels cas, même s'il n'appartient pas à EC d'intervenir, les plaintes ne seront pas ignorées. EC fera un suivi et pourrait également rendre compte de ces cas après l'élection pour que le Parlement décide s'il y a lieu de modifier la loi.

Tour de table

Après la présentation du DGE, les membres du CCPP posent des questions concernant l'information relative au CCPP sur le site Web d'EC et demandent des précisions au sujet du projet de loi C-50.

Les membres se demandent aussi à quoi on peut s'attendre comme activités illégales pendant l'élection, et comment renseigner les électeurs sur la façon de signaler les cas qu'ils constatent. Le DGE indique que cela dépendrait du problème et des circonstances. Divers scénarios sont possibles, et EC réagirait en conséquence, par exemple au moyen d'annonces publiques ou par l'entremise des médias. L'organisme invite aussi les Canadiens à utiliser le formulaire sur son site Web pour signaler les incidents, en faisant remarquer qu'il est important d'indiquer la date et l'heure, l'endroit, et les personnes concernées. EC compte promouvoir le formulaire Web pour uniformiser la collecte de renseignements et améliorer les délais de réponse. Les superviseurs de centre de scrutin seront aussi présents pour faire face aux incidents aux bureaux de scrutin; ils interviendront en fonction de la situation.

Les membres demandent également au DGE de parler des défis que la mise en œuvre du projet de loi C-23 pourrait entraîner à cette élection, et veulent savoir s'il formulera des recommandations à cet égard. On répond qu'en effet, après l'élection, le DGE rencontrera les membres du CCPP pour discuter des dossiers qui devraient être portés à l'attention du Parlement et sollicitera leur avis sur des recommandations éventuelles.

Outils et mécanismes de communication

Belaineh Deguefé, sous-directeur général des élections, Services intégrés, Politique et Affaires publiques, et Lisa Drouillard, directrice, Rayonnement et Consultation des intervenants, présentent un exposé sur les communications avec les candidats et le public. Ils font le point sur les outils partageables, les sections du site Web destinées aux candidats et aux partis politiques, et les divers mécanismes de communication avec EC.

La liste des pièces d'identité acceptables a été mise à jour pour qu'il soit clair que certaines pièces, comme les cartes de membre d'une bande, les cartes de Métis et les cartes délivrées par une autorité locale inuite, sont aussi acceptées. En cas de divergence entre la liste imprimée et la liste sur le site Web, cette dernière prévaut.

EC a lancé sa campagne dans les médias sociaux et dit avoir plus de 2 000 abonnés – un nombre qui devrait augmenter. Les médias sociaux permettent de communiquer des renseignements sur des sujets

tels que les pièces d'identité et l'inscription. L'organisme les utilisera de plus en plus à l'approche de l'élection.

Discussion

Les membres du CCPP demandent des précisions sur le droit des représentants de candidat d'examiner les pièces d'identité aux bureaux de scrutin et sur les problèmes de protection des renseignements personnels que ce droit pourrait causer. On rappelle que les représentants de candidat ont le droit d'examiner une pièce d'identité, mais que si un électeur refuse de leur montrer sa pièce, le fonctionnaire électoral en prendra note dans le cahier du scrutin. L'électeur recevra quand même un bulletin de vote. Aucune restriction d'ordre légal concernant la protection des renseignements personnels ne s'applique aux partis s'ils voient de tels renseignements sur la pièce d'identité d'un électeur.

Un participant demande où trouver de l'information sur les nouvelles limites des circonscriptions. On précise que le site Web d'EC contient la description de ces limites.

En réponse à une question, EC précise que ses nouveaux comptes de médias sociaux lui serviront à communiquer de l'information permettant de savoir où, quand et comment s'inscrire et voter. L'organisme a lancé ces comptes tôt afin de les mettre à l'essai et d'évaluer leurs répercussions. La stratégie adoptée est axée sur les faits : les médias sociaux seront utilisés pour fournir de l'information, et non pour participer à des débats.

Lorsqu'un membre demande comment les étudiants pourront savoir dans quelle circonscription s'inscrire et voter, on précise qu'ils peuvent la choisir en utilisant, par exemple, l'adresse de leur résidence pendant qu'ils vont à l'école ou celle du domicile de leurs parents.

Un document est distribué aux membres pour informer les partis des attentes et des exigences concernant l'intégrité électorale, les comportements interdits et les façons dont les règles seront appliquées. Les membres sont invités à transmettre leurs commentaires sur ce document, et on leur demande s'ils ont des questions ou s'ils ont besoin de précisions. Les commentaires des membres sont positifs.

Pour ce qui est de savoir s'il est trop tard pour aborder un problème après une élection, on rappelle aux membres qu'il est important d'agir immédiatement si un incident est relevé et que la prévention est primordiale. Il existe des procédures à suivre dans ces situations.

Remarques du commissaire aux élections fédérales

Le commissaire aux élections fédérales, Yves Côté, présente Eric Ferron, directeur principal des enquêtes, et Marc Chénier, avocat général et directeur principal des services juridiques au Bureau du commissaire. Ils fournissent de l'information sur le rôle que jouera le commissaire pour assurer la conformité et l'exécution de la loi pendant l'élection générale de 2015.

Le commissaire fait le point sur les changements apportés à son Bureau depuis la dernière assemblée du CCPP, explique son rôle et précise comment joindre son Bureau à l'aide du formulaire de plainte en ligne.

Discussion

Les membres formulent des questions et des commentaires sur la façon de s'assurer que toutes les infractions sont traitées uniformément et minutieusement pour contrer les pratiques inappropriées. On rappelle qu'il est important de recueillir le plus d'information possible sur chaque incident et de communiquer avec le commissaire. Selon les besoins, des annonces publiques peuvent être faites; il existe des moyens de s'adresser aux électeurs pour rectifier les renseignements trompeurs, par exemple.

On indique aux membres qu'il faut trouver un juste équilibre au moment de traiter les allégations afin de s'assurer que les enquêtes sont justes et menées dans les meilleurs délais.

En raison des changements imposés par le projet de loi C-23, le Bureau du commissaire ne fait plus partie d'EC; il est maintenant intégré au Service des poursuites pénales du Canada. Comme ce transfert est très récent, les Canadiens pourraient ne pas faire la distinction entre EC et le Bureau du commissaire. Par conséquent, il est important que les deux bureaux mettent en commun l'information dont ils disposent pour se pencher sur les questions soulevées et les régler rapidement. Les Canadiens ne devraient pas s'inquiéter s'ils ne comprennent pas bien ces rôles. Les plaintes seront présentées sur le site Web, par courriel ou par téléphone, et les agents traiteront les dossiers en fonction de leur sujet et les renverront à l'autorité appropriée (EC ou le commissaire).

Services électoraux

Michel Roussel, sous-directeur général des élections, Scrutins, parle de la conduite générale de l'élection, y compris les principaux aspects des services aux candidats et aux électeurs ainsi que les services de vote et leur accessibilité.

Le point sur la préparation

En février, EC a rencontré les directeurs du scrutin, les directeurs adjoints du scrutin et le personnel essentiel des bureaux locaux. Ils ont reçu tous les documents nécessaires à la conduite de l'élection, à l'exception de certains politiques et directives qui restent encore à envoyer.

Les formulaires, les manuels, le matériel, les applications et les outils pour la conduite de l'élection ont été mis à jour à la suite de la dernière réforme électorale. Ils sont maintenant en place ou prêts à être livrés.

On a maintenant terminé les essais de la nouvelle suite d'applications pour gérer les listes électorales et les intégrer aux bureaux locaux, du système d'inscription en ligne et de la production des cartes d'information de l'électeur (CIE). Les résultats sont concluants.

Les cartes et les listes électorales à jour ont été fournies en avril; toutefois, on procède actuellement à des changements et à des révisions de dernière minute pour certaines sections de vote. Les cartes définitives des circonscriptions, ainsi que la liste électorale, seront remises aux candidats après la délivrance des brefs.

Plan de déploiement d'EC

Vers la fin du mois d'août, EC lancera une campagne de recrutement de fonctionnaires électoraux sur le Web, et les directeurs du scrutin appelleront les associations de circonscription pour obtenir des noms de fonctionnaires éventuels.

En même temps, EC lancera aussi une campagne d'inscription des électeurs sur le Web ainsi que sur le terrain, en distribuant des dépliants dans des secteurs ciblés.

Le 1er septembre, on demandera aux directeurs du scrutin de louer et d'occuper leur bureau, et EC enverra le matériel et l'équipement. Toutefois, les services aux candidats et aux électeurs ne peuvent être offerts avant le début de la période électorale officielle.

Changements apportés par le projet de loi C-23

- Le projet de loi offre aux candidats davantage d'occasions d'observer le processus d'identification des électeurs tant pour le vote par bulletin spécial que pour le vote ordinaire et par anticipation. Les représentants de candidat ont notamment le droit d'examiner les pièces d'identité des électeurs, sans toutefois les manipuler.
- Les adresses des lieux de scrutin seront communiquées aux candidats et aux partis pendant l'élection.
- Le jour de l'élection, les représentants de candidat ne devront s'inscrire qu'une seule fois pour avoir accès à tous les bureaux de scrutin de leur circonscription.
- Après le jour de l'élection, les « cartes de bingo » seront remises aux candidats.
- Les représentants de candidat auront le droit de prendre une photo de la « carte de bingo » remplie à un bureau de vote par anticipation une fois ce bureau fermé.
- On demande aux partis d'encourager leurs candidats à déposer leur acte de candidature le plus tôt possible après la délivrance du bref. Les directeurs du scrutin offriront aux candidats la possibilité de présenter leur acte de nouveau s'il manque quelque chose. Cependant, tout acte de candidature incomplet déposé à la date limite sera rejeté sans deuxième chance. EC effectue des examens administratifs lorsqu'un candidat affirme avoir été traité injustement par un directeur du scrutin.

Conformité, services et bonne tenue de dossiers

EC a mis en œuvre les changements suivants en réponse aux recommandations du rapport Neufeld :

- Le programme de formation des fonctionnaires électoraux a été entièrement renouvelé.
- Des fonctions d'assurance de la qualité ont été ajoutées à la description de travail du superviseur de centre de scrutin.
- Les opérations de vote ont été modifiées de façon à réduire la pression que subissent les scrutateurs et les greffiers du scrutin.

- Pour attirer et maintenir en poste des fonctionnaires plus compétents, les taux de rémunération ont été augmentés, et des tests d'habiletés de base ont été intégrés au formulaire de demande d'emploi en ligne.
- L'inscription en ligne des électeurs a été instaurée afin d'accroître l'exactitude des listes électorales le jour de l'élection et de réduire le nombre d'exceptions à traiter.
- Le cahier du scrutin a été remanié, et la déclaration de résidence sous serment (par écrit) a été créée. Ainsi, une plus grande quantité de preuves documentaires est mise à la disposition du commissaire, d'un juge ou d'un vérificateur après l'élection.

Le processus demeure exigeant en main-d'œuvre, traité sur papier, et donc sujet aux erreurs, lesquelles seront toutefois de nature administrative dans la plupart des cas. Bien que les nouvelles exigences de tenue de dossiers garantissent que l'on disposera, après le jour de l'élection, d'une plus grande quantité de preuves produites par le bureau de scrutin, elles font aussi augmenter les risques d'erreurs. Il faut donc s'attendre à ce que la vérification postélectorale révèle encore une fois des lacunes en matière de tenue de dossiers. Le « rendement au travail » pourrait demeurer une préoccupation après la 42e élection générale, et EC voudra encore parler de la refonte de ce modèle opérationnel aux membres du CCPP et aux députés.

Services d'inscription des électeurs

En 2015, EC s'efforce de maximiser l'actualité de la liste électorale le jour de l'élection, surtout en ce qui concerne les noms des jeunes électeurs. L'actualité est définie par le nombre d'électeurs qui figurent sur la liste à leur adresse actuelle. Il s'agit d'une caractéristique importante, car la liste permet ainsi d'accroître l'exactitude des CIE au déclenchement de l'élection, et fait en sorte que moins d'électeurs doivent s'inscrire à leur bureau de scrutin le jour de l'élection. La priorité est aussi d'inciter les jeunes à prendre part aux élections, et de ralentir ainsi le déclin de la participation électorale à long terme.

EC a instauré l'inscription en ligne pour répondre aux attentes changeantes des électeurs. Depuis janvier 2015, les électeurs peuvent s'inscrire au Registre national des électeurs en fournissant le numéro de permis de conduire correspondant à celui qu'EC possède pour eux dans ses dossiers. Le service d'inscription en ligne des électeurs atteint un juste équilibre entre la commodité et le contrôle. Bien qu'il soit considéré comme étant relativement accessible et facile à utiliser, des mécanismes sont en place pour surveiller, détecter et corriger les abus.

Le point sur l'accessibilité des services de vote

Accessibilité physique des lieux de scrutin :
- Une enquête nationale sur l'accessibilité des lieux de scrutin a été réalisée.
- EC travaille avec les directeurs du scrutin pour s'occuper des lieux non accessibles qui restent (la plupart sont au Québec).

Toute l'information sur l'accessibilité de chaque lieu sera publiée sur le site Web d'EC pendant l'élection. La CIE indiquera aux électeurs l'accessibilité de leurs lieux de scrutin et leur dira s'ils doivent se renseigner auprès de leur directeur du scrutin, en particulier pour les 4 % de lieux qui ne répondent pas aux 15 critères d'accessibilité.

Vote sans aide

- Un isoloir amélioré et une loupe seront mis à la disposition des électeurs ayant une déficience visuelle.
- La liste des candidats sera offerte en gros caractères et en braille dans les lieux de scrutin le jour de l'élection.
- Les électeurs ayant une déficience visuelle qui souhaitent utiliser des applications mobiles pour lire leur bulletin de vote peuvent le faire (ces applications n'étaient pas offertes à l'automne 2014, mais il s'agit d'un marché en pleine croissance).

Étudiants, jeunes et Autochtones en milieu urbain

- Des services d'inscription et de vote par bulletin spécial seront offerts sur certains campus et dans certains centres d'amitié et YMCA.
- Cinquante-six établissements (dont 40 universités, collèges, ou cégeps) devraient participer à l'initiative.
- La liste des établissements participants sera rendue publique et sera fournie au CCPP d'ici la mi-août.
- Pendant l'élection, les directeurs du scrutin publieront l'emplacement précis du lieu de scrutin dans chacun de ces établissements, ainsi que les dates et les heures d'ouverture, sur le site Web d'EC.
- Les services de vote seront offerts conformément aux dispositions de la loi régissant le vote par bulletin spécial au bureau du directeur du scrutin.
- Les services seront offerts pendant la semaine précédant l'ouverture des bureaux de vote par anticipation (du 5 au 8 octobre 2015).
- Les représentants des partis pourront observer ce processus, aux termes des dispositions de la loi.
- Tous les électeurs peuvent se prévaloir de ces services – ils ne sont pas seulement offerts aux étudiants, aux jeunes ou aux Autochtones.

Discussion

Les membres du CCPP posent des questions sur les points de service qu'offriront les bureaux supplémentaires sur les campus. EC est en train de confirmer les lieux auprès de ces établissements et de signer des contrats pour les locaux temporaires. M. Roussel fait remarquer que pour des raisons de logistique, EC ne peut pas ajouter d'autres campus à sa liste pour la prochaine élection.

On demande des précisions sur le droit des représentants de candidat d'examiner les pièces d'identité, sur la liste électorale et sur les données qu'EC conserve au sujet des électeurs qui refusent de présenter leurs pièces d'identité aux représentants de candidat. EC indique que le personnel des bureaux supplémentaires disposera d'ordinateurs portatifs et d'un accès à Internet pour télécharger la liste des candidats pertinente pour chaque électeur.

Financement politique

Stéphane Perrault, sous-directeur général des élections, Affaires régulatoires, et Jeff Merrett, directeur, Instruments et systèmes régulatoires, font le point sur le financement politique en général et présentent

de l'information précise sur la publicité des partis politiques enregistrés dans le contexte des élections partielles en cours.

En ce qui a trait aux changements apportés aux systèmes de financement politique pour tenir compte des exigences du projet de loi C-23, on distribue un nouvel échéancier aux membres du CCPP, et ces derniers l'examinent. Les premières étapes de la mise en œuvre (pour les candidats à l'investiture et les rapports trimestriels des partis, pour les candidats, pour les rapports annuels des associations de circonscription et des partis, et pour les rapports des partis sur l'élection générale) sont terminées ou devraient être terminées avant la prochaine élection.

Les participants reçoivent le nouveau formulaire de rapport d'un parti sur les dépenses d'une élection générale. Ce formulaire a été mis à jour pour tenir compte des nouvelles exigences de production de rapports imposées par le projet de loi C-23, y compris la nouvelle obligation de déclarer les dépenses liées aux services d'appels aux électeurs. Toutefois, les autres changements visant à fournir des déclarations plus détaillées des dépenses n'ont pas été inclus. Une version plus détaillée du formulaire aurait nécessité de déployer des efforts additionnels pour établir des catégories de dépenses appropriées, en plus d'apporter des changements substantiels aux systèmes qui ne pourraient pas être mis en œuvre et testés à temps pour la prochaine élection. D'autres options et considérations à cet égard pourraient être étudiées après la 42e élection générale. Les membres du CCPP seraient alors renseignés et consultés sur tout changement proposé.

Pour ce qui est des activités de formation, on indique aux membres du CCPP que les partis recevront bientôt des renseignements sur les séances de formation à l'intention des agents officiels qui auront lieu partout au Canada cet été, avant l'élection générale.

En ce qui concerne la publicité électorale des partis dans le cadre des trois élections partielles en cours, les participants ont reçu les renseignements et les rappels les plus importants. La situation des partis qui comptent faire de la publicité et mener des sondages avant le déclenchement de l'élection pendant l'été 2015 est abordée, notamment le fait que ces activités ne seraient pas assujetties aux plafonds de dépenses pour l'élection générale. Cela contraste avec la situation des partis qui comptent soutenir un candidat à une élection partielle et qui seraient visés par les plafonds de dépenses pour l'élection partielle, même pour les activités de dépenses telles que la publicité diffusée dans une région plus vaste que la circonscription où a lieu l'élection partielle. Les participants sont invités à soumettre leurs questions sur la publicité à la séance d'information technique sur les ALI qui se tient le 9 juin, où cette question doit être abordée.

Programme des travaux à venir et tour de table

Comme l'objectif de ce point à l'ordre du jour est d'établir le programme des travaux à venir du CCPP, M. Deguefé donne un aperçu des plans d'EC pour consulter les partis politiques et fournir de l'information aux électeurs.

EC communiquera avec les électeurs au moyen du Programme de rappel électoral. Il fait remarquer que les électeurs et les partis sont invités à utiliser les outils en ligne pour passer le mot au sujet de l'élection (où, quand et comment voter). Il précise qu'EC ne communique pas avec les électeurs par téléphone.

Le site Web d'EC est la source faisant autorité en ce qui concerne la liste des pièces d'identité acceptées.

M. Deguefé distribue les « règles de conduite » et invite les membres du CCPP à formuler leurs commentaires d'ici le 22 juin.

Comme le DGE l'a indiqué, le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées a demandé à rencontrer les membres du CCPP afin de formuler ses recommandations pour améliorer les services aux personnes handicapées. M. Deguefé assurera un suivi auprès du CCPP pour fixer les dates des réunions après l'élection.

Les membres du CCPP sont questionnés sur le format qu'ils préfèrent pour recevoir leurs documents, car EC veut réduire sa quantité de papier et compte imprimer seulement les documents qui seront distribués le jour même d'une réunion du CCPP; tous les autres documents seront envoyés par courriel.

Tour de table et forum ouvert

Des commentaires sont formulés au sujet de l'éducation civique et de l'importance de redoubler d'efforts pour que les élèves soient davantage intéressés, informés et engagés en ce qui a trait au vote et aux élections lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.

Une personne indique que certains aimeraient discuter d'autres types de modèles électoraux à implanter au Canada, notamment des solutions de rechange à la *Loi électorale du Canada*. On se demande si le CCPP pourrait formuler des recommandations à cet égard.

Certains sont d'avis que tous les partis devraient être invités à toutes les réunions des candidats. Il est également suggéré d'orienter les discussions sur les avantages pour les communautés et l'élection des députés, plutôt que sur les partis politiques.

Des commentaires sont aussi formulés sur le suivi des modèles électoraux d'autre pays, comme l'Australie, où le taux de participation électoral est plus élevé qu'au Canada. Les membres soulignent l'importance de l'éducation civique et sont d'avis qu'il faut prendre la responsabilité d'informer les jeunes sur la démocratie et les élections.

Mot de clôture du directeur général des élections

Le DGE remercie les membres du CCPP de leur participation et de leurs suggestions, qui seront très utiles à EC.

En réponse à des commentaires formulés pendant le tour de table, M. Mayrand indique que la société doit en faire davantage en matière d'éducation civique. EC peut faire sa part, mais la responsabilité revient avant tout aux provinces, puisque l'éducation fait partie de leur champ de compétence. La tendance consiste à transmettre les connaissances dans des cours d'éducation civique et à concevoir du matériel pour l'enseignement en classe. EC continuera à collaborer avec les provinces et les enseignants en ce sens. Le DGE fait remarquer que ces efforts traditionnels visent les jeunes de moins de 18 ans, mais qu'il ne faut pas oublier le groupe d'âge des 18 à 35 ans. Le taux de participation de ce groupe a baissé et cela représente un problème considérable. On fait remarquer que les discussions en famille

sont souvent une source d'information sur la politique, mais que les parents n'ont pas une compréhension suffisante de la démocratie et des élections pour instruire leurs enfants sur le sujet. Le DGE convient avec les membres du CCPP qu'il reste encore beaucoup à faire pour corriger la situation. À son avis, il faut prendre le temps de définir la question avant de pouvoir y trouver des solutions. La participation électorale est en baisse dans de nombreux pays ayant choisi un mode de représentation proportionnelle – cela prouve bien que le système électoral canadien n'est pas à lui seul le problème.

Le DGE convient également que le fardeau régulatoire des partis politiques et des candidats est de plus en plus excessif; cette situation a été soulevée dans le dernier rapport postélectoral au Parlement, et on ne s'attend pas à ce que cela change. Tôt ou tard, le fardeau sera si grand qu'il minera l'accès et les droits des candidats.

Le DGE soulève la question de la protection des renseignements personnels et se demande si la protection des renseignements personnels des électeurs ne devrait pas être un futur sujet de discussion.

En conclusion, le DGE fait remarquer que le CCPP a établi une liste de sujets de discussion et un programme des travaux à venir ambitieux, et qu'EC consultera les membres après l'élection afin d'établir les priorités et le calendrier.

Enfin, le DGE remercie les membres du CCPP d'avoir participé à l'assemblée générale.

Annexe A : Ordre du jour

Assemblée générale annuelle du Comité consultatif des partis politiques

Le 8 juin 2015
Double Tree by Hilton (Chaudière A et B)
1170, chemin d'Aylmer, Gatineau (Québec)

ORDRE DU JOUR

Heure	**Point à l'ordre du jour**
8 h – 8 h 45	Petit-déjeuner et inscription
8 h 45 – 9 h	Mot de bienvenue
9 h – 10 h	Mot d'ouverture et rapport du directeur général des élections
10 h – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 15	Outils et mécanismes de communication
11 h 15 – 11 h 45	Commissaire aux élections fédérales
11 h 45 – 12 h 45	Déjeuner (servi sur place)
12 h 45 – 13 h 45	Services électoraux
13 h 45 – 14 h 45	Financement politique
14 h 45 – 15 h	Pause
15 h – 15 h 45	Programme des travaux à venir et forum ouvert
15 h 45 – 16 h	Récapitulation
16 h – 17 h	Rencontre avec l'arbitre en matière de radiodiffusion

Annexe B : Participants

Partis politiques	Représentants
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	Mme Liz White M. Stephen Best
Bloc Québécois	M. Maxime Paquin-Charbonneau
Parti action canadienne	M. Jeremy Arney M. Will Arlow
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	M. Rod Taylor M. Peter Vogel
Parti communiste du Canada	M. Larry Wasslen
Parti conservateur du Canada	M. Dustin Van Vugt M. Greg Labuschagne
Parti Vert du Canada	Mme Marlene Wells M. Nick Carter
Parti libéral du Canada	M. John Arnold M. Jeremy Broadhurst Mme Leslie Hardy (observatrice)
Parti Libertarien du Canada	M. James Walper
Parti Marijuana	M. Talis-Ilmars Brauns M. John Akpata
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	Mme Anna Di Carlo M. Louis Lang
Nouveau Parti démocratique	Mme Lucy Watson M. Dave Hare
Parti pour la Responsabilisation, la Compétence et la Transparence	M. Michael Nicula
Parti Pirate du Canada	M. Roderick Lim M. James Phillips
Parti Progressiste Canadien	L'hon. Sinclair Stevens M. Brian Marlatt
Parti Rhinocéros	M. Jean-Patrick Berthiaume M. Richard Côté